

Oui à la pension complète des migrants, non à une handicapée amputée de chez nous

écrit par Monique B | 24 mars 2025



Illustration (Shutterstock)



Illustration (Shutterstock)

Ça donne envie de faire la révolution, non ? Et tout cela à l'heure où le RSA est distribué généreusement aux autres, où tous les illégaux qui arrivent sont nourris, logés, blanchis, soignés... qu'on leur offre avocats et médecins et en plus de l'argent de poche.

Quant aux centaines de milliards déversés par Der Leyen sur les islamistes au pouvoir en Syrie...

Quant aux milliards déversés par Macron sur les nazis d'Ukraine...

Jamais le slogan « les autres avant les nôtres » n'a été aussi vrai !

Amputée et cardiaque, elle perd son allocation parce qu'elle n'est « pas assez handicapée »

PAR [NATHALIE DIEUL](#)

23 mars 2025 12:59 Mis à jour: 23 mars 2025 12:59

À 24 ans, Léa Ligny doit vivre avec ses invalidités : elle est amputée de la jambe droite et souffre de problèmes cardiaques. Malgré ces handicaps, la maison départementale des personnes handicapées de l'Eure vient de décider de lui couper son allocation adultes handicapés qui était jusque-là sa seule source de revenus.

Pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Léa Ligny n'a pas besoin d'une allocation adulte handicapé (AAH) parce qu'elle serait en mesure de travailler « pour une durée supérieure ou égale à un mi-temps ». C'est ce qu'a indiqué le groupement à la jeune femme dans un courrier daté du 25 février 2025 lui signifiant sa décision d'arrêter son versement de l'allocation, rapporte [Ici Normandie](#).

« Elle est cardiaque de naissance, son cœur n'ira jamais bien »

L'habitante de Manoir-sur-Seine dans l'Eure est pourtant amputée de la jambe droite au-dessus du genou et cardiaque de naissance. « Elle est cardiaque de naissance, son cœur n'ira jamais bien », explique Ingrid, sa mère, ajoutant que la jeune fille n'a jamais trouvé d'emploi « parce qu'elle est trop fatiguée ».

« J'ai toujours le même handicap

Lorsqu'elle a déménagé dans l'Eure, Léa a dû transférer son dossier de la MDPH de Seine-Maritime à celle de son nouveau département – « une galère » – et déposer une nouvelle demande d'AAH puisqu'il faut la refaire tous les cinq ans.

Son taux d'invalidité a changé entre temps dans ce dossier : au lieu de 80% ou plus d'invalidité, il est maintenant supérieur ou égal à 50% et inférieur à 80 %. Les handicaps de la jeune femme n'ont pourtant pas

changé. « J'ai toujours le même handicap, j'ai toujours autant de problèmes », détaille-t-elle. « Je ne suis pas assez [handicapée](#) pour eux. »

La décision de la MDPH la prive de 1016,05 euros mensuels. Léa Ligny a déposé un recours devant la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de l'Eure afin de la contester.

[Epoch Times](#)